

Est ce que quand on a 13 ans on peut faire une brocante?

Par **Vertignamiel**, le **05/02/2021** à **01:50**

Bonsoir je suis mineur est je voudrais faire un brocante dans mon quartier mais j' ai que 13 ans est je suis collégiens en recherche de stage avant début mars 2021 est je voudrais savoir si je pourrai faire sa sans me prendre une amande merci pour me répondre le plus vite possible

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/02/2021** à **14:26**

Bonjour

Je précise que nous ne sommes qu'un forum étudiant.

Un mineur ne peut pas réaliser seul des actes de vente. Il faut que vous soyez accompagné de vos parents. Ce sont eux qui devront faire toutes les démarches administratives.